



# L'héritage et les héritiers

## ÉDITO

Il est un peu trop facile de réduire Hugo Chavez à un autocrate, charismatique certes, mais autoritaire d'abord, dictatorial même, selon l'opinion largement disséminée par les médias américains ou européens.

Pour rendre compte de la totalité des quatorze années au pouvoir de H. Chavez et comprendre les motivations de la majorité des citoyens vénézuéliens qui l'ont élu régulièrement, démocratiquement, depuis 1998, il faut se reporter au passé antérieur à H. Chavez, au « Caracazo » (1989), ces émeutes de la faim suscitées par des mesures d'austérité dictées par le Fonds monétaire international qui firent trois mille morts. Cette révolte populaire, et la répression féroce qui s'ensuivit, est le point de départ de la contestation en Amérique latine des politiques néo-libérales, le « consensus de Washington ». D'explosion spontanée, le rejet de ces politiques prend une forme plus institutionnelle après la tentative de coup d'État militaire de 1992 contre les politiciens corrompus qui mena Hugo Chavez en prison pour deux années mais lui assura une immense popularité. Dès 1993, le sujet politique est la rupture avec le Pacte de Punto Fijo, qui institua le bipartisme et surtout ses orientations économiques. La première victoire électorale de Chavez en 1998, consacre le premier gouvernement ouvertement en rupture avec l'ordre néo-libéral en Amérique latine, d'autres suivront ensuite - avec l'engagement de rédiger une nouvelle constitution, de mettre un terme à la corruption et, plus important encore de mettre fin à la pauvreté. La nouvelle constitution est adoptée dès 1999. Elle proclame l'orientation de l'action politique : réforme des institutions, développement de la démocratie participative mais, surtout, introduction de nouveaux droits en matière d'éducation, d'accès à la santé, à un environnement sain, mais aussi droits des populations indigènes.

Les autres engagements de départ connaîtront un sort variable. La gratuité des soins médicaux avec l'établissement de « missions » dans les quartiers populaires, et les prix subventionnés des produits alimentaires, ont permis de réduire la pauvreté de moitié entre 2003 et 2008. Le coefficient de Gini, instrument de mesure des inégalités, montre que sous les gouvernements Chavez, les inégalités ont reculé : cette amélioration de la situation des plus pauvres, considérés enfin comme citoyens dignes d'intérêt, est la clé de l'adhésion populaire continue à la figure de Hugo Chavez.



Toutefois, ce résultat est fragile, car la poursuite de la politique sociale est conditionnée à la situation de l'économie. Or, celle ci, malgré les déclarations d'intention ou la volonté de diversification, reste dépendante de l'exploitation et des exportations du seul pétrole qui représente 90 % des revenus en devises du pays, à la merci de la crise dans les pays industrialisés, de la baisse de la demande et du prix du brut. La récente dévaluation de 30 % de la devise, le bolivar, revalorise les exportations de pétrole, mais renchérit les importations qui n'ont pas été substituées par l'industrie locale, sinistrée depuis les années 90 et qui n'a pas connu de vraie relance. A cela, il faut ajouter, pour le consommateur, un niveau d'inflation assez élevé, de l'ordre de 20 %, diminuant d'autant le pouvoir d'achat, ce qui inquiète les couches populaires les plus frappées, mais aussi les classes moyennes. Pour l'essentiel, la politique sociale et les investissements de ces dernières années ont été financés par les prêts de la Banque de développement de Chine, remboursés en partie en livraisons de pétrole. Endettement extérieur, inflation, économie exportatrice de matières premières, ces maux ne sont pas le fait d'un mauvais gouvernement de Chavez et sont, pour une bonne part, antérieur à celui ci, mais sont aggravés par la faiblesse de l'investissement privé local ou étranger. Pour tenter de les conjurer, Hugo Chavez a choisi très rapidement de s'adresser aux pays latino-américains qui acceptent de coopérer, d'abord Cuba, puis l'Argentine. Il se convainc aussi très rapidement que les problèmes du sous développement de l'Amérique latine ne trouveront de solution que dans la coopération entre pays du continent. C'est là sa principale intuition et apport au continent. Tous les chefs d'Etat, même les plus éloignés de ses idées, reconnaissent que les progrès de l'intégration sud-américaine, avec la création de nouvelles structures politiques (Unasur, Celac), du rapprochement politique et de la recherche de la paix, lui doivent beaucoup. Tous lui reconnaissent de grandes qualités de négociation, de diplomatie, malgré des discours parfois dissonants.

Alors autocrate ? Oui, comme un militaire venu à la politique, imprégné de la culture de la discipline, de l'autorité. Il faisait peu de cas des institutions parlementaires et des corps intermédiaires, surtout s'ils étaient contrôlés par l'opposition. Mais on ne peut raisonnablement pas dire qu'il s'est comporté en dictateur, un stigmate particulier en Amérique latine.

Les héritiers potentiels, qu'ils soient dans la majorité chaviste ou dans l'opposition, sont maintenant privés de la référence Chavez et devront, à leur tour, renouveler la politique. Pour les chavistes, comment continuer la politique de Chavez sans lui, sans son charisme, sa capacité de mobilisation des masses et de communication avec celles-ci ? Pour l'opposition, comment s'affirmer comme une alternative politique sans renier les dimensions positives de l'héritage de Chavez, prise en compte de la dimension sociale et culturelle du mal développement et de la dimension latino-américaine ?



## SOMMAIRE

### AMERIQUE LATINE

Les défis latino-américains du premier pape latino-américain et argentin.....page 4  
 La Pandémie qui tue les femmes..... page 5

### AMERIQUE DU SUD

Ouverture du procès du plan Condor..... page 5

### BRESIL

Brics..... page 6

### ARGENTINE/GRANDE BRETAGNE

Après le référendum aux Malouines..... page 7

### ARGENTINE

Les fonds vautours occupent de nouveau la scène.....page 7  
 Vale se retire d'un projet commun avec YPF..... page 8  
 Condamnation de Menem pour trafic d'armes..... page 8  
 La mémoire des années de dictature et l'avenir de la démocratie..... page 9

### BOLIVIE/FRANCE

Visite officielle d'Evo Morales en France..... page 9

### GUATEMALA

Début du procès de Rios Montt..... page 10

### HAITI

Baby Doc devant les juges, et après ?..... page 10

### MEXIQUE

Le cas Patiștan..... page 11  
 Le CIDH et le cas Atenco..... page 12  
 Le crime d'Acteal et le refus d'immunité pour Zedillo..... page 12  
 Pénalisation des insultes homophobes..... page 12

### PEROU

Le maire de Lima gagne le référendum révocatoire..... page 13  
 Une loi discriminante sur le service militaire..... page 14

### URUGUAY

Découverte de travailleurs clandestins turcs..... page 15  
 La CPI peut juger les crimes contre l'humanité..... page 15  
 Intégration dans le système monétaire de l'Alba..... page 16  
 Vers un plan national de coexistence et de droits de l'Homme..... page 16

### URUGUAY/MERCOSUR

Des politiques de sécurité intégrées..... page 16

## AMERIQUE LATINE

### LES DEFIS LATINO-AMERIQUAINS DU PREMIER PAPE LATINO-AMERICAIN ET ARGENTIN

Avant le concile, la presse latino-américaine et mondiale avait ouvert les paris sur l'éventualité de l'élection d'un pape sud-américain. Le cardinal Bergoglio, le futur élu, figurait dans une liste d'une douzaine de papabile, dont cinq du continent. Cependant, les observateurs doutaient de ses chances car, si en 2005, dit on, il avait chèrement disputé le fauteuil au cardinal Ratzinger, entre-temps les conditions avaient changé : des révélations sur son attitude pendant la dictature argentine, publiées en 2010 dans un journal de Buenos Aires, devaient soi-disant l'en écarter. Les vaticanologues se sont trompés sur les intentions du concile.

Latino-américain et argentin, le nouveau pape devra affronter une certain nombre de défis, car si l'Amérique latine est la principale réserve de croyants de l'Eglise catholique – 41 % des catholiques du monde – l'avenir de l'Eglise y paraît fragilisé. Elle est agitée des mêmes conflits internes qu'à l'échelle mondiale sur la contraception, l'avortement, l'usage du préservatif, mais aussi sur l'accès des femmes au sacerdoce, les questions de morale sexuelle (en particulier les abus sexuels et le cas des prêtres pédophiles), l'euthanasie, l'usage des cellules mères, etc. Mais elle est surtout le lieu où l'Eglise catholique joue son rôle dans la société à l'échelle planétaire.

Tous les analystes sont d'accord pour affirmer que, sous les pontificats successifs de Jean-Paul II et Benoît XVI, les traditionnalistes et conservateurs ont gagné un pouvoir considérable au sein de la hiérarchie catholique latino-américaine, ce qui a permis au Vatican de restreindre l'influence de la Théologie de la libération dont le plaidoyer pour le changement social et pour les pauvres était vu par les deux derniers papes comme un mouvement politique d'inspiration marxiste contraire aux intérêts de l'Eglise. Furent fermés les centres d'enseignement de la Théologie de la libération, ses promoteurs furent réprimandés publiquement, déplacés. Toutefois, ce chapitre est loin

d'être clos, car l'Eglise est toujours divisée sur le sujet et, grâce à l'exclusion de la vie de l'Eglise de ces théologiens qui se sont reconvertis dans des ONG, surtout celles de défense des droits de l'Homme, où ils agissent et interviennent comme hommes d'Eglise, leurs idées se sont largement répandues dans les sociétés latino-américaines et ont contribué à semer les espoirs de changement dans de nombreux pays du continent. Plus même, si la conjoncture économique favorable à des changements économiques et sociaux, venait à s'inverser sous les coups de la crise mondiale, le débat sur la libération et l'option pour les pauvres pourrait de nouveau s'enflammer dans l'Eglise.

Autre défi : la croissance des églises évangéliques. Le sujet est particulièrement brûlant au Brésil, où elles auraient quarante deux millions de fidèles. Elles sont surtout une puissance financière : l'Eglise universelle du Royaume de Dieu, secte pentecôtiste fondée en 1977, est la multinationale la plus profitable du Brésil, avec des filiales dans seize pays, plus que l'entreprise minière CVRD ou la banque Itau, profitant de ses investissements dans la communication (télévisions, radios, journaux), les transports, etc., avec d'autant plus de facilité que la législation brésilienne les exempte d'impôts. Ce pouvoir économique leur permet de mobiliser les fidèles et leur assure un pouvoir politique croissant : les évangéliques – toutes dénominations confondues - ont un groupe au Parlement fédéral de soixante huit députés et trois sénateurs. Face à cette situation le Vatican voit d'un bon oeil des mouvements tels que la Rénovation charismatique, qui offre une image renouvelée de l'Eglise catholique, susceptible en particulier d'attirer des jeunes par son usage de médias modernes, de la musique et une participation active du public, à l'imitation des cultes et rencontres évangéliques. Toutefois, si ce mouvement a réactivé la religiosité, il crée des tensions par son mode de fonctionnement qui tend à écarter le prêtre comme intermédiaire et centre de la vie religieuse des paroisses, faisant craindre à la hiérarchie une possible perte de contrôle du mouvement.

Troisième défi : l'augmentation du nombre de personnes qui se déclarent sans religion et, pire encore, la sécularisation croissante des sociétés latino-amé

ricaines, avec la progression dans les opinions publiques d'idées encore rejetées par la morale catholique, telles que le divorce, l'avortement, le mariage de personnes de même sexe, qui commencent à trouver une consécration juridique dans plusieurs pays.

La polémique créée en Argentine par le choix conciliaire du cardinal Bergoglio a trouvé de nombreux échos dans la presse mondiale. L'opinion publique argentine est partagée entre, la fierté que le nouveau pape soit un des leurs, et la gêne éprouvée par l'indifférence manifestée par l'ancien provincial des jésuites, devenu archevêque de Buenos Aires, cardinal, primat d'Argentine puis pape, à l'égard des violations des droits de l'Homme pendant la dictature. En cela, il n'est guère différent de la grande majorité de la hiérarchie de l'Eglise catholique de son pays, à quelques exceptions près. Après 2003, après l'abrogation des lois d'amnistie, il estima que ce n'était pas une très bonne idée de réouvrir les procès contre les militaires, et ne prit aucune mesure disciplinaire contre ces prêtres condamnés par la justice pour leur participation aux interrogatoires de prisonniers, qui furent ensuite assassinés. Le refus d'impliquer l'Eglise dans les conflits politiques, invoqué pour justifier cette attitude, n'est guère crédible car au cours des dix dernières années, le cardinal Bergoglio a pris ouvertement position dans la politique intérieure argentine, avec une pugnacité telle, qu'il était considéré comme l'opposant numéro un au gouvernement de Nestor, puis de Cristina Kirchner. Il prit logiquement la tête de l'opposition au mariage pour tous, mais apporta aussi un soutien appuyé au mouvement des grands propriétaires terriens contre le relèvement des prélevements sur la rente agraire, destinés à financer la politique sociale.

Les observateurs argentins qui le connaissent bien le qualifient de champion de l'ambiguité, mais à l'écoute et au vu de ses premières apparitions papales, sous le signe d'une simplicité volontaire, d'un désintérêt marqué pour les fastes et les pompes traditionnels du Vatican, ils lui accordent le bénéfice du doute et attendent que la fonction transforme Bergoglio en François.

Sources : BBC Mundo, Pagina 12, La Republica, La Jornada

## LA PANDEMIE QUI TUE LES FEMMES

A l'occasion du 8 mars, Journée internationale de la femme, la Commission interaméricaine des femmes (CIM) a dénoncé dans toute l'Amérique latine la « *pandémie qui tue les femmes* », n'hésitant pas à déclarer que le « *feminicide est le principal problème des femmes dans la région* ». Le problème commence par la quasi absence de statistiques précises, par incapacité ou indifférence des Etats. Elle relève par exemple que le Guatemala, où le taux d'homicides de femmes est très élevé, les statistiques n'en rendent pas compte. La gravité du phénomène est aussi révélée par la violence ordinaire, quotidienne contre les femmes. Ainsi, au Mexique sept femmes sur dix sont victimes de violence domestique, ce qui de l'opinion de la CIM représente « *un problème pour le développement et la sécurité nationale, car on ne peut parler de pays en sécurité lorsque les femmes sont frappées jusque chez elles* ». La violence n'est pas seulement physique, elle est aussi économique et psychologique, et empêche l'égalité hommes-femmes. Selon la CIM le féminicide « *est la somme de toutes ces violences. La violence culmine avec le féminicide* ».

L'Amérique centrale est la zone la plus concernée, et plus particulièrement ces pays qui ont connu des décennies de conflits armés. Le Salvador est le pays qui compte le plus d'assassinats de femmes : douze pour cent mille habitants, selon plusieurs organisations internationales.

Source : BBC Mundo

## AMERIQUE DU SUD

### OUVERTURE DU PROCES DU PLAN CONDOR

Le 5 mars, a commencé à Buenos Aires un autre procès historique, celui du Plan Condor qui a fait des centaines de victimes, uruguayens, argentins, paraguayens, chiliens, boliviens et même péruviens, pendant les années 70 et 80 sous la dictature. Parmi les accusés, on cite une vingtaine d'argentins dont les ex généraux et dirigeants des juntas militaires, Videla et Bignone, mais aussi un uruguayen qui torturait dans le centre clandestin installé dans l'entreprise automobile Orletti.

Ce procès vise à établir les crimes commis pendant ces années dans le cadre du Plan Condor, une coor-

dition de la répression des dictatures chilienne, argentine, brésilienne, paraguayenne, uruguayenne et bolivienne. Il porte sur les cas de cent six victimes. Jusqu'en 2003, il fut difficile d'enquêter sur ces cas, mais la déclaration d'inconstitutionnalité des lois d'impunité a permis la réouverture des dossiers de nombreux cas de disparitions, et a initié le processus d'enquête sur le plan Condor, d'autant que cinq tonnes d'archives de la coordination furent retrouvées, un peu par hasard, au Paraguay. Parmi les documents à charge figure un document déclassifié du Département d'Etat des Etats-Unis de septembre 1976 dans lequel apparaît une définition du plan Condor. Il s'agit du câble d'un agent du FBI expliquant que le plan est destiné à « *la recherche et l'échange d'informations sur "les gauchistes", "communistes" ou "marxistes", afin d'éliminer leurs activités en développant des opérations conjointes sur leurs territoires respectifs* ».

Les accusés sont poursuivis pour « *association illicite et privation illégale de liberté* », imputations qui ont permis de rouvrir les procès, et non pour « *tortures ou homicides, alors que dans de nombreux cas on dispose de preuves du transfert ou de l'assassinat des victimes* ». Il n'y a aucun survivant parmi les cent six « détenus-disparus », et aucune trace de leur corps, ce qui interdit la prescription du cas. Tous ont été arrêtés ou enlevés par des agents argentins, soit sur le sol argentin, soit à l'étranger (Brésil) après le coup d'état du 24 mars 1976.

Un des magistrats instructeurs a donné du plan Condor une définition à la fin de l'instruction de la première partie du cas : « *la relation entre organismes de renseignement du Chili, du Paraguay, de l'Uruguay, de la Bolivie, du Brésil et de l'Argentine n'est pas restée pure collaboration légale; elle a dérivé vers la mise en oeuvre réelle d'un dispositif qui ne faisait rien d'autre que reproduire, au plan international, le dispositif d'anéantissement qui régnait dans chacune de leurs juridictions. Cela donne la mesure de l'accord entre les pays membres de l'opération plan Condor* ».

Le dossier d'accusation montre que les victimes sont des exilés contraints à fuir par la succession de dictatures, du Chili d'abord et en dernier de l'Argentine, où s'étaient réfugiés bon nombre de persécutés des dictatures voisines. Certains furent enlevés et transférés clandestinement dans leur pays d'origine, d'autres assassinés sur place ; pour les uruguayens furent inau-

gurés les « vols de la mort ».

Parmi les victimes les plus célèbres du Plan Condor figurent l'ex ministre des Affaires étrangères d'Allende, Orlando Letelier (assassiné à Washington), le général chilien Carlos Prats (assassiné à Buenos Aires), les hommes politiques uruguayens Zelmar Michelini et Héctor Gutiérrez Ruiz (assassinés dans la capitale argentine).

Sources : *Página 12, La República*

## BRESIL

### BRICS

Le 5e sommet des Brics, acronyme anglais de Brésil-Russie-Inde-Chine-Afrique du Sud, s'est tenu en Afrique du Sud le 27 mars. Lors du précédent sommet de Delhi (mars 2012) un projet de création d'une banque commune avait été annoncé puis reporté. Le groupe des Brics rassemble 43 % de la population de la planète, 26 % du PIB mondial. Par souci de préservation de leur indépendance et volonté de se développer, les Brics souhaitent se doter d'institutions et mécanismes communs leur permettant de s'affranchir du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et autres institutions financières occidentales dominantes.

Au sommet de Durban, ce même projet a fait l'objet de discussions difficiles et n'a pas encore réussi à se concrétiser. En effet, les quatre « pays émergents » n'ont pas trouvé d'accord, ni sur les participations respectives, ni sur la devise prédominante, ni encore sur le siège de la banque. En principe, la banque devrait être dotée d'un capital initial de cinquante milliards de dollars et comporter des réserves de change communes leur permettant d'alléger leur dépendance au dollar. Le désaccord porte sur la répartition des apports au capital initial : égalitaire ou proportionnelle au poids économique de chacun des participants. Le débat n'est pas négligeable compte tenu du poids écrasant de la Chine dans cet ensemble, en termes économiques et financiers.

D'ici au prochain sommet, au Brésil, les discussions d'experts se poursuivront avec l'objectif d'officialiser la création de la banque des Brics à cette occasion.

En parallèle au sommet, le Brésil et la Chine ont convenu d'utiliser leurs monnaies nationales, real et yuan, pour l'équivalent de trente milliards de dollars de swaps pour régler leurs échanges bilatéraux (en 2012, soixante quinze milliards de dollars). Les observateurs présents supputent qu'à l'avenir, la banque des Brics opérera selon le même principe, avec les cinq devises des pays membres plutôt qu'avec une monnaie unique, pour régler leurs accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux, le yuan ne pouvant se transformer en monnaie d'échange de la banque, du fait du poids économique et financier écrasant de la Chine, par rapport à ses quatre autres partenaires, mais aussi de ses problèmes de convertibilité, ainsi que des pressions des Etats-Unis et autres pays « occidentaux » pour une réévaluation de la devise chinoise.

La recherche d'une alternative à la Banque mondiale et au Fonds monétaire International repose à la fois sur les besoins colossaux de financement interne des cinq pays - estimés à quinze billions de dollars pour les deux prochaines décennies – mais aussi sur les menaces pesant sur la finance anglo-américaine et sur la situation financière précaire de l'Union européenne.

Avec la création d'une Banque de développement et un Fonds de réserve de change, conçus comme embryon d'un nouvel ordre mondial multipolaire, les Brics envisagent d'établir un Conseil commercial et un Think Tank stratégique propres.

Sources : *Le Monde*, *RFI*, *La República*, *La Jornada*

## ARGENTINE/ GRANDE-BRETAGNE

### APRES LE REFERENDUM AUX MALOUINES

Les 10 et 11 mars, les mille six-cent soixante-douze électeurs des Malouines (Falkland Islands pour les britanniques) ont voté sans surprise à 99,8% pour le maintien du statut de territoire d'outre mer du Royaume-Uni.

Sans surprise non plus, les autorités argentines, qui avaient essayé d'empêcher le scrutin en appelant aux Nations unies, ont qualifié le « *referendum d'autodétermination* » (version britannique) de parodie. Pour Buenos Aires, en effet, les « Islanders » constituent une « *population implantée* » par les Britanniques et ne peuvent revendiquer le droit à

l'autodétermination. « *Nous respectons leur souhait de rester britanniques, mais le territoire sur lequel ils habitent ne l'est pas* » a déclaré l'ambassadrice d'Argentine à Londres, Alicia Castro, qualifiant le scrutin de « *mancœuvre médiatique et dilatoire* ».

Le gouvernement argentin rappelle que les Nations unies reconnaissent qu'il y a un problème de colonisation et, partant, a confié le problème à son Comité spécial sur la décolonisation qui recommande depuis des années des négociations directes entre l'Argentine et la Grande Bretagne pour régler le contentieux entre les deux pays. Sans effet, la Grande Bretagne s'y refusant.

La découverte de gisements de pétrole à la fin des années 1990 n'est pas étrangère à l'intérêt pour l'archipel, outre son emplacement stratégique dans l'Atlantique Sud.

Sources : *Página 12*, *Le Monde*

## ARGENTINE

### LES FONDS VAUTOURS OCCUPENT DE NOUVEAU LA SCENE

Le 29 mars s'est achevé le délai d'un mois accordé au gouvernement argentin pour faire une offre aux créanciers du fonds spéculatif NML Capital – qui n'avaient pas accepté les termes de la restructuration de la dette argentine en 2005 ou 2010 – et qui avaient porté plainte devant un tribunal de l'Etat de New York. On se rappelle qu'en octobre 2012 un juge américain avait décidé que l'Argentine devait verser à ces plaignants la totalité de sa dette.

Le gouvernement argentin avait fait appel et s'était vu obligé de faire de nouvelles offres de paiement à ces créanciers. Il a renouvelé la formule adoptée précédemment : échanges de titres, avec une décote d'environ 70 %. Ce faisant, il a montré qu'il ne cérait pas aux menaces de ces fonds spéculatifs, et au chantage des marchés, qui font payer très cher à l'Argentine le coût de l'assurance du rachat de sa dette souveraine sur les marchés, plus cher que n'importe quel autre pays au monde, même Chypre. L'indice des « *credit default swaps* » de l'Argentine font que pour l'acquisition de dix millions de dollars de bons de la dette souveraine argentine, le coût de l'assurance contre une possible cessation de paiement se monte à 3 millions cinq cent mille dollars.

La présidente argentine a répété sur tous les tons que son pays remplirait ses engagements, c'est-à-dire, payer aux créateurs les versements prévus et que ne serait pas accordé de préférence aux porteurs de bons qui ont choisi de se porter en justice contre ceux qui ont accepté l'échange de titres.

Si le tribunal new yorkais décide de maintenir son injonction de paiement aux créanciers de NML Capital, le risque pour l'Argentine est d'un « default technique », c'est-à-dire que les fonds (1 milliards trois cent mille dollars), qui sont virés sur une banque de New York pour le paiement des créanciers ayant accepté la restructuration et l'échange de bons, soient mis sous séquestre. Il semble que, depuis le premier épisode d'octobre 2012, la spéculation sur un possible défaut argentin va bon train, au point que le gouvernement argentin se demande publiquement si certains financiers ne seraient pas intéressés par le recouvrement des assurances pour cessation de paiement.

Sources : BBC Mundo, Página 12

## VALE SE RETIRE D'UN PROJET COMMUN AVEC YPF

Le 11 mars, la multinationale minière brésilienne Vale (CVRD) a annoncé qu'elle suspendait son projet d'investissement de six milliards de dollars pour l'exploitation et le transport de potasse dans la province de Mendoza, pour lequel elle espérait du gouvernement argentin des « facilités fiscales », en compensation de coûts d'exploitation élevés, dont elle attribue l'augmentation à l'inflation rampante et au contrôle des changes en vigueur. CVRD envisagerait de vendre le projet d'entreprise d'engrais pour se rembourser des investissements de 2 milliards deux cent mille de dollars déjà effectués pour le projet minier, le transport sur 800 km de voie ferrée modernisée et un nouveau terminal portuaire à Bahia Blanca pour l'exportation de la potasse.

Ce retrait de Vale intervient seulement quatre ans après le rachat de la mine de potasse à une autre multinationale minière, Rio Tinto Ltd.

Première conséquence de ce désinvestissement : l'accord entre Vale et YPF, la société pétrolière d'état argentine, pour l'exploitation d'un gisement de gaz,

destiné à alimenter la mine de potasse, est aussi en question. Pour YPF, c'est une très mauvaise nouvelle, car la nouvelle direction de l'entreprise re-nationalisée en 2012, s'était engagée à trouver de nouveaux investisseurs pour explorer et mettre en exploitation de nouveaux champs gaziers et pétroliers, mais aussi moderniser la production actuelle en perte de vitesse. Pour le gouvernement argentin, aussi, car il avait fait de cet accord avec Vale un exemple de la coopération économique avec le Brésil.

Deuxième conséquence : les six mille salariés directs et indirects du projet Vale à Rio Colorado se retrouvent sans emploi, en attendant un repreneur, et les projections de développement de la province, fondées sur l'exploitation de la potasse, s'éloignent, même si le PDG d'YPF a affirmé que « avec ou sans Vale, nous réaliserons ce projet ». et que des négociations sont en cours avec d'autres investisseurs, en particulier d'Abu Dhabi.

Sources : Página 12, Reuters

## CONDAMNATION DE MENEM POUR TRAFFIC D'ARMES

Le 8 mars, l'ancien président Menem a été condamné par un tribunal fédéral de Buenos Aires pour un trafic d'armes à destination de l'Equateur et de la Croatie. Carlos Menem, qui a été au pouvoir pendant dix ans, de 1989 à 1999, était accusé d'avoir fait envoyer clandestinement des armes entre 1991 et 1995 à ces deux pays, alors en guerre, et pour ce qui concerne la Croatie, en violation de l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies pendant le conflit dans l'ex-Yougoslavie. 6 mille tonnes cinq cent d'armements, officiellement destinés au Panama et au Venezuela, ont ainsi été livrées à la Croatie. Cette condamnation a fait l'effet d'une bombe, car dans un premier jugement, après une décennie de combats de retardement judiciaire, il avait été acquitté en première instance, décision annulée par la Cour de cassation.

Menem, qui est sénateur du parti péroniste au pouvoir et protégé par son immunité parlementaire, a présenté un recours extraordinaire devant la Cour suprême pour que soit révoquée sa condamnation pour trafic d'armes.

Le 27 mars, comme le Parlement commençait à délibérer de la levée de son immunité, Menem a menacé

de traîner l'Etat argentin devant les tribunaux internationaux pour non respect des Traité internationaux...

Carlos Menem est aussi mis en cause dans d'autres affaires, dont l'octroi d'un marché public à la société française Thalès, et surtout pour entrave à l'enquête dans l'attentat meurtrier (quatre-vingt cinq morts) contre la mutuelle juive Amia à Buenos Aires en 1994.

Sources : *Página 12, le Monde*

## LA MEMOIRE DES ANNES DE DICTATURE ET L'AVENIR DE LA DEMOCRATIE

Le 24 mars, jour anniversaire du coup d'état militaire perpétré il y a 37 ans, les organisations de droits de l'Homme ont de nouveau manifesté pour la mémoire, la vérité et la justice. Comme depuis quelques années, à Buenos Aires, se sont rejoints sur la place de Mai, haut lieu symbolique, deux cortèges, l'un emmené par les partisans du « kirchnérisme » et du péronisme, l'autre par les partis de gauche sur le mot d'ordre « *Non à l'impunité d'hier et d'aujourd'hui* ». Les Grands-mères de la place de Mai, une des deux organisations des Mères de la Place de Mai, l'association H.I.J.O.S. ainsi que celle des Familles d'emprisonnés et disparus, ont manifesté derrière une banderole proclamant « *pour une justice démocratique, assez de corporatisme judiciaire* ».

La présidente des Grands-mères s'est dite convaincue que « *en Argentine ont juge les génocidaires parce qu'on a décidé d'écouter non seulement les survivants, mais aussi le peuple... et que cela a été possible il y a dix ans, parce qu'un président a décidé que l'impunité ne pouvait être éternelle et que pour reconstruire un pays il fallait reconnaître la lutte de tout un peuple* ». Elle s'est félicité de l'avancée « *sur la responsabilité des civils et sur les agissements de certaines entreprises et certains patrons....* » dont le cas de la centrale sucrière Ledesma, ajoutant que « *la justice commence à reconnaître la participation des civils et que les groupes économiques ont été partie prenante de la dictature* » et pour cela, elle a demandé « *des avancées dans les enquêtes sur les agissements d'entreprises comme Mercedes Benz, Fiat, Techint; Macri, La Nacion, Clarin, Ledesma, mais aussi la Société Rurale (l'organisation des grands patrons de l'agro industrie)* ».

Ce rappel du passé et l'affirmation des revendications d'aujourd'hui contre l'impunité, mais aussi pour la ré-

forme de la justice, comme facteur d'ancrage de la démocratie, est au cœur des débats politiques dans la société argentine.

Dans son discours du 1er mars à l'ouverture de la session parlementaire, la Présidente avait fait un bilan d'une décennie d'action des gouvernements Kirchner, une décennie gagnée en terme de récupération de droits, a-t-elle estimé, avant d'avancer les propositions de réforme du système judiciaire qui seront débattues par le Parlement à partir du mois d'avril. Elle a justifié la nécessité historique de la réforme car la justice doit rendre des comptes, pour n'avoir pas fait son travail pour protéger les citoyens sous la dictature, légitimant le terrorisme politique, économique, social exercé par l'Etat. La Présidente déclarait souhaiter une « *vraie justice, une Justice démocratique non corporatiste, indépendante des facteurs économiques* », sans pour autant amender ou modifier la Constitution.

Sources : *Página 12, La Jornada*

## BOLIVIE/FRANCE

### VISITE OFFICIELLE D'EVO MORALES EN FRANCE

Evo Morales, président de la République de Bolivie a effectué une visite de travail en France, les 12 et 13 mars. Il a été reçu à l'Elysée, où le président Hollande « *a salué les réformes profondes accomplies en Bolivie depuis l'élection du président Morales, en vue de réduire les inégalités* ».

Cela étant, la visite d'Evo Morales avait principalement pour objet de rencontrer des entreprises françaises, dont le groupe aéronautique européen Airbus, mais aussi Thales, le groupe énergétique GDF Suez, Alstom, et la RATP. En effet, la Bolivie est intéressée par l'achat d'avions et hélicoptères chez Airbus, et par l'énergie géothermique et le transport urbain. Le pays traverse, en effet, une étape dans laquelle il cherche à donner de la valeur ajoutée à ses matières premières et, pour cela, a besoin de transferts de technologies de pays tels que la France.

D'après le communiqué élyséen « *les deux présidents sont notamment convenus de renforcer les échanges économiques bilatéraux. Les entreprises françaises souhaitent s'engager dans le développement de la Bolivie, en respectant sa souveraineté et en prenant en compte les impératifs de la protection de l'environnement.* »

La question de la nationalisation d'entreprises européennes par le gouvernement bolivien semble ne pas avoir été soulevée, et Evo Morales a précisé, dans un discours prononcé à la Maison de l'Amérique latine, que « *la France sait bien que l'entreprise Total est un des meilleurs partenaires de la Bolivie et que les sociétés responsables en matière d'investissement seront toujours des partenaires pour la Bolivie* ».

Sources : site de la Présidence de la République, *El Nuevo Herald*

## GUATEMALA

### DEBUT DU PROCES DE RIOS MONTT

Quelques jours avant la date d'ouverture de son procès pour génocide à l'encontre de populations indigènes, la Cour constitutionnelle du Guatemala a refusé à l'ancien dictateur Rios Montt, le bénéfice de l'amnistie, qui lui aurait évité de passer en jugement. La qualification de génocide a été établie par le rapport de la Commission de la vérité des Nations unies présenté en 1999, et se rapporte tout particulièrement à la période 1982-1983, pendant laquelle Rios Montt a gouverné, après avoir pris le pouvoir par un coup d'Etat. La loi d'amnistie de 1986, invoquée par Rios Montt, ayant depuis été abrogée au profit d'une loi de « Réconciliation Nationale », qui exclut le délit de génocide, la Cour ne pouvait que rejeter la demande de Rios Montt, et le procès a pu enfin s'ouvrir. Les organisations de droits de l'Homme du Guatemala ont dénoncé à la justice Rios Montt le génocide en 2001, qui, protégé par son immunité parlementaire jusqu'en 2012, n'a été mis en accusation qu'en 2012 quand un juge a réussi à réunir suffisamment de preuves de son implication dans la mort de plus de mille sept cent indigènes, victimes d'un plan de contre-insurrection, exécutés selon les ordres du général.

Ce procès est considéré comme un événement historique au Guatemala, car c'est le premier d'un responsable politique impliqué dans le conflit armé qui dura 36 ans et fit deux cent mille morts et plus de quarante cinq mille disparus. L'ouverture même du procès est une victoire des organisations de droits de l'Homme et des communautés indigènes, car après des décennies de conflit armé et de gouvernements sous strict contrôle militaire, le système judiciaire est

très faible, lié par ses compromissions politiques avec les anciens dictateurs, et surtout, par une totale impunité des crimes les plus odieux.

Juste avant l'ouverture du procès, l'actuel président guatémaltèque, Otto Perez Molina – un ancien général sous l'autorité de Rios Montt – a déclaré qu'il n'y a pas eu de génocide au Guatemala. Et les militaires de haut rang manifestent devant le tribunal sur le même thème.

Le procès, qui doit entendre des centaines de témoins et d'experts, va durer de nombreux mois, mais tous ceux qui ont été victimes d'atrocités, leurs familles, attendent que justice soit faite. Et que ce cas particulier, ne soit pas seulement un symbole, même historique, mais ouvre la voie d'une recherche de la justice étendue à tous les crimes commis pendant cette longue période. Les communautés indigènes, en effet, sont très fières d'avoir réussi, après dix ans de mobilisation, à obtenir que Rios Montt soit traduit en justice. Elles en tirent une confiance accrue dans leurs capacités d'action politique et une détermination à poursuivre leur combat pour faire respecter les droits politiques, sociaux et économiques, qui leurs sont reconnus dans les accords de paix, et qui leurs sont dus comme citoyens du Guatemala.

Sources : *El Nuevo Herald, La Jornada, La República, In These Times*

## HAITI

### BABY DOC DEVANT LES JUGES ET APRES ?

Le 28 février, pour la première fois, Jean-Claude Duvalier dit « Baby Doc » s'est présenté devant la Cour d'appel de Port-au-Prince. L'audience avait pour objet d'examiner un recours déposé par des victimes de violations des droits humains contre la décision prise en janvier 2012 par un juge d'instruction de ne pas juger Jean-Claude Duvalier pour les allégations sérieuses de violations des droits humains, qualifiables de crimes contre l'humanité, notamment actes de torture, meurtres et disparitions, commises durant ses années au pouvoir.

Le juge d'instruction avait alors estimé que l'ancien président devait être jugé pour détournement de fonds publics uniquement, affirmant que les crimes contre l'humanité qui lui étaient reprochés étaient

prescrits aux termes du droit haïtien. Décision qui a suscité un énorme scandale national et international. En effet, il n'y a pas de limite de temps au titre du droit international pour prononcer de telles inculpations, et la Constitution haïtienne reconnaît la suprématie du droit international sur le droit national.

Jusqu'au 28 février, Duvalier avait refusé de comparaître à l'audience et le juge avait du émettre un mandat d'amener sous escorte policière pour s'assurer de sa présence à l'audience.

Interrogé par les avocats des plaignants et confronté aux témoignages de victimes des violations des droits humains, Baby Doc a nié toute responsabilité pour les abus commis pendant les quinze années où il a été au pouvoir, jusqu'à ce qu'en 1986 une révolte populaire le force à s'exiler en France. Interrogé sur son rôle comme chef de l'Etat de 1971 à 1986, le dictateur a affirmé que les fonctionnaires disposaient de l'autorité, rejetant ainsi la responsabilité des disparitions et de la mort de centaines de personnes, sur les Tontons Macoutes.

Quant aux accusations de corruption, vols de biens publics et détournements de fonds, il avait été détenue brièvement en janvier 2011, à son retour d'un séjour de 25 ans en France. Il avait été relâché par la suite, mais ces chefs d'inculpation demeurent. Il est toujours accusé d'avoir pris la fuite en 1986 avec plus de cent millions de dollars déposés dans des banques européennes.

Selon le représentant au procès d'Amnesty international : « *Le fait que Jean-Claude Duvalier se soit bel et bien présenté cette fois-ci redonne un peu d'espoir quant à la capacité du système judiciaire haïtien à traiter des affaires sensibles. Mais la route vers la justice sera longue* ».

Baby Doc n'est pas le seul à avoir maille à partir avec la justice haïtienne : en effet, l'ex-président Aristide est aussi convoqué pour être interrogé par un juge d'instruction sur l'affaire du meurtre, sous sa présidence, du directeur de Radio Haïti et d'un journaliste. Pour la même affaire, l'ex-président René Préval est lui aussi appelé à comparaître devant un juge d'instruction.

Dans la diaspora haïtienne de Floride, on estime que si Duvalier est jugé pour détournements de fonds et corruption « *ses successeurs devraient l'être aussi, car eux aussi ont continué dans la corruption. Haïti n'a pas*

*changé depuis le départ de Baby Doc, au contraire, la corruption a empiré* ».

Sources : *Haiti Press Network, Le Nouvelliste, La Jornada, Amnesty International, FIDH*

## MEXIQUE

### LE CAS PATISHTAN

Alberto Patishtan Gomez, est un professeur tzotzil de l'Etat du Chiapas, condamné à soixante ans de prison, emprisonné depuis déjà douze ans, accusé d'homicide, vol, port d'armes d'usage exclusif de l'armée. Ses défenseurs et les organisations de défense des droits de l'Homme, ont pu établir qu'il n'a pas eu un procès équitable et que, surtout, la procédure a été viciée dès le départ : le professeur est la victime d'une vengeance politique, ouvertement soutenue par le gouverneur de l'Etat du Chiapas de l'époque.

Ses défenseurs ont donc demandé la révision de son cas à la Cour suprême, qui est habilitée à statuer sur la recevabilité de la procédure de reconnaissance d'innocence, présentée en septembre par la défense du condamné. Examiné le 6 mars, son cas n'a pas été jugé recevable par la Cour suprême, estimant qu'il n'existe pas d'éléments suffisants pour affirmer que le processus judiciaire a été vicié.

Pourtant, d'après le Centre des droits humains Fray Bartolomé de Las Casas, et d'autres organisations de droits de l'Homme ayant assuré le suivi de son dossier, les irrégularités de procédure et les éléments permettant de conclure à son innocence ne manquent pas. La décision de la Cour suprême a d'autant plus choqué l'opinion publique que le concept de violation du droit à un procès équitable a fondé deux décisions judiciaires retentissantes : la libération de Florence Cassez, mais aussi la libération des auteurs du massacre d'Acteal.

Cette décision conforte l'opinion qu'il existe une justice à deux vitesses et que, pour ce qui concerne les populations indigènes, elle est totalement inexisteante.

Source : *La Jornada*

## LE CIDH ET LE CAS ATENCO

Le 14 mars, lors d'une audience de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH), ont été examinés les cas de viols et tortures sexuelles commis en mai 2006 par plusieurs détachements de police contre des dizaines de femmes de la commune de San Salvador Atenco (Etat de México, dont le gouverneur était alors Enrique Peña Nieto, aujourd'hui président de la République).

La secrétaire d'Etat aux droits de l'Homme du ministère de l'Intérieur mexicain a exprimé la profonde solidarité de l'Etat envers les victimes en reconnaissant la violation des droits humains, et sa volonté de réparation intégrale du dommage causé en offrant des excuses publiques pour les excès commis par les forces de l'ordre. Par ailleurs, son homologue pour le ministère des Relations extérieures a demandé la médiation de la CIDH pour aboutir à une solution amicale comprenant compensation, traitement psychologique des victimes et excuses publiques du gouvernement.

Les déclarations des représentants du gouvernement et la proposition d'excuses publiques n'ont pas satisfait les victimes qui demandent l'application de la loi et donc que soient appréhendés et jugés les responsables de ces délits, et pas seulement les violeurs, mais aussi ceux qui autorisèrent cette opération.

Source : *La Jornada*

## LE CRIME D'ACTEAL ET LE REFUS D'IMMUNITE POUR ZEDILLO

En décembre 1997, quarante cinq hommes, femmes et enfants de la communauté tzotzil d'Acteal au Chiapas furent assassinés par un groupe paramilitaire. Le gouvernement du président Ernesto Zedillo essaya alors de présenter les faits comme un affrontement entre communautés indigènes. Les organisations de la société civile, qui veillaient sur les communautés indigènes du Chiapas ont dénoncé le massacre comme produit d'une stratégie de contre insurrection, planifiée par le gouvernement fédéral visant à écraser les groupes de soutien de l'armée zapatiste. Des mois après les faits, vingt six personnes furent inculpées comme auteurs matériels du crime. Peu à peu ils furent libérés, leurs avocats alléguant que le processus judiciaire n'était pas valide, le procureur

général de la République de l'époque ayant fabriqué des coupables. S'ensuivirent les démissions du ministre de l'Intérieur et du gouverneur du Chiapas, mais le crime reste impuni, aucun fonctionnaire de haut rang, responsable de la politique de contre insurrection, n'ayant été jugé.

Toutefois, le 10 mars, l'ex président Zedillo a vu annuler sa demande d'immunité diplomatique – accordée par le gouvernement précédent – alors qu'il affronte aux Etats-Unis une mise en accusation pour sa responsabilité supposée dans le massacre d'Acteal.

Les défenseurs des droits de l'Homme et les juristes mexicains ont vu dans cette décision un signe positif, un espoir de recherche de la justice pour les victimes. Mais encore, en mettant en application la réforme constitutionnelle en matière de droits humains de 2011, le magistrat a affirmé le droit des victimes à la justice comme supérieur au droit des fonctionnaires, quel que soit leur rang ou statut, d'être impunis pour leurs actes ou même de l'invocation de la souveraineté de l'Etat mexicain. L'Association nationale des avocats démocratiques, comme le Centre des droits humains Bartolomé de Las Casas ont estimé que, si Zedillo était jugé, cela constituerait un pas important contre la pratique de l'impunité de fonctionnaires aux dépens des citoyens.

Source : *La Jornada*

## PENALISATION DES INSULTES HOMOPHOBES

Au Mexique, comme dans d'autres pays de l'Amérique latine, les insultes homophobes sont communes. Mais une décision de la Cour suprême du Mexique pourrait changer la situation. A la majorité de cette dernière, il a été décidé que des mots comme « pédé », étaient une manière dénigrante de définir un homosexuel, et donc discriminatoires ; et en conséquence, la liberté d'expression ne peut être invoquée et ceux qui, dans les médias, en font usage s'exposent à des sanctions légales, avec un procès pour dommages moraux qui sont punis de fortes amendes à payer aux victimes. Selon les magistrats « *les manifestations homophobes sont une catégorie du discours de haine, qui visent à provoquer ou inciter au rejet d'un groupe social* ».

Cette décision de la Cour suprême met un terme à un conflit juridique prolongé entre deux journalistes de

Puebla. En effet, dans un journal local l'un d'entre eux avait traité de « fiotte » le directeur de l'autre journal où, selon celui là ne travaillaient que des « pédés ». La victime de l'insulte a porté plainte et de procès en appels, le cas est arrivé jusque devant la Cour Suprême. Aaron Rojas, coordinateur de la campagne « Mexico, réagis ! » qui lutte contre la discrimination sexuelle sur les réseaux sociaux, s'est félicité de cette décision tout en précisant que ce n'est qu'un cas de discrimination et de violence car « *le Mexique est un pays plutôt homophobe* ». En effet, dit-il « *nous sommes élevés depuis notre petite enfance dans un esprit machiste, et dans une norme hétérosexuelle figeant ce que doivent être les hommes et les femmes. Une orientation sexuelle différente rompt avec cette éducation* ».

Les réseaux sociaux sur Internet, tels que Twitter ou Facebook, sont des espaces où apparaissent fréquemment des attitudes homophobes. La journaliste Carmen Aristegui, une des journalistes les plus en vue et les plus critiques du pays, en a été une des victimes récentes ; de faux comptes twitter portant son nom la qualifiaient de lesbienne.

« *Le thème de la sexualité est un instrument de déni-grement, de disqualification, de stigmatisation, dans un discours de haine qui utilise de manière infâme l'outil des réseaux sociaux* » a-t-elle dénoncé dans son programme de radio.

La décision de la Cour suprême peut elle combattre l'usage d'expressions homophobes dans les médias ? Le Conseil national de prévention des discriminations (Conapred) dit : « *ce sera une référence pour clarifier le débat public sur la pertinence de messages et expressions fondés sur le discours de haine, que ce soit dans l'espace public ou privé.* »

Cela étant, la tâche la plus compliquée reste Internet, qui n'est pas du tout régulé et où les sujets et expressions hostiles à la « diversité » sexuelle sont très communs.

Source : BBC Mundo

## PEROU

### LE MAIRE DE LIMA GAGNE

### LE REFERENDUM REVOCATOIRE

En janvier 2011, Susana Villarán, à la tête d'une coalition de gauche, a été la première femme élue par un vote populaire à la tête de la mairie de Lima.

Deux ans plus tard, le 17 mars 2013, contre tous les pronostics, elle a gagné le referendum révocatoire, promu par la droite la plus conservatrice, néo libérale et autoritaire.

Prévue par la Constitution de 1993, la révocation permet aux citoyens de destituer des élus, pour cause de corruption. Cependant, dans le cas de Susana Villarán, il n'existe aucune accusation de corruption. Personne ne semble même douter de son honnêteté. On lui reproche sa « gestion inefficace », c'est-à-dire de ne pas avoir lancé de grands chantiers, ni d'avoir résolu les problèmes d'insécurité, ou encore de circulation dont souffre la capitale et qui ne datent pas de son arrivée à la tête de la capitale. Mais profitant du mécontentement d'une population qui voulait des améliorations rapides, ses accusateurs ont réussi à récolter les quatre cent mille signatures nécessaires au déclenchement de la procédure de révocation.

En tête des opposants à Madame Villarán figurait son prédécesseur, accusé de corruption sous son mandat, et nourrissant l'espoir de retrouver son siège, l'ex-président Alan García, mais aussi, de manière un peu plus discrète, le parti de l'ex-dictateur, aujourd'hui en prison, Alberto Fujimori. Ils avaient le soutien de groupes religieux conservateurs, en particulier des évangélistes, et aussi un certain nombre de transporteurs publics qui, bénéficiaires du système informel en vigueur, s'opposent violemment à la réforme visant à le réglementer. Face à cette coalition d'intérêts politiques et économiques, la maire de Lima avait le soutien de tous les partis et groupes de la gauche, des syndicats, mais aussi d'associations patronales et de partis du centre et du centre droit, tels que le parti de l'ex-président Alejandro Toledo, de la dirigeante du Parti social chrétien, Lourdes Flores.

Ollanta Humala, actuel président, n'a pas pris de position publique, invoquant la neutralité de son gouvernement.

Les références politiques de Susana Villarán, dans la région, sont l'ex-présidente chilienne Michelle Bachelet, Lula et l'expérience du Front large en Uruguay. Militante de la gauche catholique, elle est divorcée, mère de trois enfants et partisane déclarée du droit des femmes à l'avortement, ainsi que du mariage gay. Surtout, sous la dictature de Fujimori, elle fut responsable de la Coordination nationale des Droits de l'Homme, de 1995 à 1997.

La victoire de Susana Villarán sur une droite autoritaire et conservatrice représente pour le président Humala un net avantage pour la suite de sa présidence ; elle pourrait aussi constituer pour celle-ci un point d'appui pour l'avenir de sa carrière politique.

Sources : RFI, *Página 12*, *Le Monde*

## UNE LOI DISCRIMINATOIRE SUR LE SERVICE MILITAIRE

Fin mars, le gouvernement d'Ollanta Humala a annoncé des modifications à la loi sur le service militaire. Elles établissent que, si le nombre de soldats nécessaires au fonctionnement des forces armées n'est pas atteint sur une année par recrutement volontaire, un tirage au sort sera effectué impliquant tous les hommes de 18 à 25 ans, mais ceux dont les noms auront été tirés au sort devront obligatoirement faire le service militaire, à moins d'être étudiants ou de se libérer de l'obligation en payant une amende d'un montant équivalent à sept cent dollars. Dans un pays où le salaire minimum est d'environ deux cent quatre vingt dollars, cela signifie, en pratique, rendre le service militaire obligatoire pour les pauvres.

Source : *La Jornada*

## URUGUAY

### DECOUVERTE DE TRAVAILLEURS CLANDESTINS TURCS

Début mars, soixante seize ouvriers turcs sans-papiers ont été découverts sur un chantier d'une entreprise de pâte à papier. Ils y travaillaient depuis trois mois sans percevoir de salaire : ils recevaient seulement une indemnité de cent cinquante euros par mois, charge à eux de se débrouiller avec. Aucun

d'entre eux ne parlait espagnol et à aucun moment l'entreprise sous traitante qui les a embauchés ne les a informés de leurs droits. Le sous traitant a été sanctionné – par une interdiction d'activité pour une durée de six jours – mais pas l'entreprise de pâte à papier qui ne s'est pas étonnée de ces travailleurs « atypiques » fournis par la sous traitance.

Source : *La República*

## LA CPI PEUT JUGER LES CRIMES CONTRE L'HUMANITE

La décision de la Cour suprême du 15 février dernier, rétablissant de facto la loi d'amnistie, continue de faire débat.

Dans une lettre ouverte, trois personnalités des lettres de l'Uruguay (Galeano, Gelman et Majfud) et d'Argentine (Cafassi), font remarquer que les magistrats de la Cour suprême font fi d'une sentence prononcée par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH), reconnaissant le caractère du crime de lèse humanité.

Un constitutionnaliste uruguayen et ex-sénateur, dans une tribune publique, fait remarquer que la Cour suprême a décrété qu'étaient inconstitutionnels les deux articles de la Loi d'interprétation se référant précisément au fait que les délits commis sous la dictature ne peuvent être prescrits, car ce sont des crimes de lèse humanité. Il suggère que les crimes de lèse humanité de la dictature peuvent, en dernier recours, être jugés par la Cour pénale internationale (CPI) établie par le statut de Rome, s'ils ne font pas l'objet de procès dans les pays concernés ou si toutes les voies juridiques ont été épuisées.

La décision de la Cour suprême et la proposition du constitutionnaliste font écho au débat sur la hiérarchie des normes et sur la primauté des normes internationales sur les normes nationales, débat récurrent dans la plupart des pays d'Amérique latine et traversant tous les courants politiques.

La décision de la Cour suprême pose aussi un problème diplomato-juridique international. Un premier procès des acteurs du plan Condor s'est ouvert en Argentine début mars, avec co-accusé un ex-colonel et agent des services de renseignements uruguayen. Le gouvernement argentin, conseillé par le juge espagnol

gnol Baltazar Garzon, souhaite que soit coordonnée à l'échelle régionale une politique d'enquête pour avoir une vision plus nette de l'organisation répressive supra nationale mise en place par les dictatures et les poursuites pénales contre les acteurs du plan Condor. Comment la justice uruguayenne va-t-elle coopérer avec ses homologues des six pays – Chili, Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Bolivie – concernés par ce méga procès ?

Le gouvernement de l'Uruguay aura-t-il les moyens et la volonté politique nécessaires pour cela ?

Source : *La República*

## INTEGRATION DANS LE SYSTEME MONETAIRE DE L'ALBA

L'Uruguay a demandé à participer au système monétaire Sucre, unité monétaire comptable de l'Alliance bolivarienne des peuples de notre Amérique (Alba) créée pendant la crise monétaire et financière internationale de 2009 à l'initiative des présidents vénézuélien Chávez et équatorien Correa pour faciliter les opérations commerciales entre les Etats membres. Le Sucre remplace déjà le dollar dans les échanges entre le Venezuela, Cuba, l'Equateur, la Bolivie et le Nicaragua.

Source : *La República*

## VERS UN PLAN NATIONAL DE COEXISTANCE ET DE DROITS DE L'HOMME

A l'occasion de la Journée de lutte contre le racisme et la xénophobie du 21 mars, le gouvernement uruguayen a annoncé que la Commission nationale ad hoc aurait pour tâche de proposer des politiques publiques et des mesures concrètes de prévention et de combat contre le racisme, la xénophobie et les discriminations, y compris des normes de discrimination positive dans le cadre d'un Plan national pour la coexistence et les droits de l'Homme.

Source : *La República*



## URUGUAY/MERCOSUR

Le ministre de l'Intérieur de l'Uruguay a proposé à ses homologues du Mercosur de se diriger vers des politiques de sécurité intégrées dans le cadre du Mercosur pour renforcer le combat contre la délinquance et améliorer le bien-être des citoyens. Il estime que la coopération est indispensable pour combattre le crime sous toutes ses formes, et « *l'assistance mutuelle entre organismes régionaux, techniques et opérationnels, constitue la solution aux problèmes de sécurité qui touchent tous nos Etats* ».

Source : *La República*